

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15](#)
(19)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gaston Ganault, 22 janvier 1878](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gaston Ganault, 22 janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 3 p. (111r, 112r, 113v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gaston Ganault, 22 janvier 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49527>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 janvier 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famelistère

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin rend compte à Ganault de son action pour éviter que l'administration municipale retombe dans les mains des bonapartistes ou des ennemis de la République. Il résulte des entretiens qu'il a menés qu'une première combinaison possible est la suivante : Delorme, propriétaire, maire ; Pouillard, propriétaire, premier adjoint ; Coutte, meunier, deuxième adjoint. Sur Delorme : ancien entrepreneur de bâtiments, otage des Prussiens en 1870, membre du conseil municipal, premier adjoint de Godin maire, exerçant les fonctions de maire pendant le mandat de Godin à l'Assemblée nationale et après la révocation de Godin en tant que maire ; sur Pouillard : premier adjoint de Delorme, propriétaire ancien commerçant ; sur Coutte : meunier propriétaire du moulin de Guise ; les trois figuraient sur la liste républicaine. Une deuxième combinaison comprend : Baré, maire ; Dezaux, manufacturier, premier adjoint ; Coutte, deuxième adjoint. Sur Baré : président du conseil des prudhommes et imprimeur à Guise, rallié à la République. Godin conclut que le gouvernement n'aura pas de peine à former une combinaison qui ne soit pas bonapartiste et qui ne fasse pas appel à lui. Il ajoute que Devillers, comme lui, ne veut pas participer à l'administration municipale. Sur la fondation du journal *Le Devoir* : Godin annonce à Ganault qu'il va fonder un journal intitulé *Le Devoir*.

Notes Voir la lettre de Godin à Edmond Turquet du 23 janvier 1878 sur le même sujet (registre FG 15 (19), f. 119-121).

Support Traits tracés à la mine de plomb sur la copie.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Élections](#), [Idées politiques](#)

Personnes citées

- [Baré \[monsieur\]](#)
- [Coutte, Oscar Édouard](#)
- [Delorme, Jacques Philippe](#)
- [Dezaux \[monsieur\]](#)
- [Pouillard, César Stanislas](#)

Événements cités

- [Élections municipales \(6 janvier 1878, France\)](#)
- [Fondation du journal Le Devoir \(1877-1878, Guise\)](#)
- [Guerre franco-allemande de 1870 \(19 juillet 1870-29 janvier 1871, France\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Genève le 22 Janvier 78

111

Mon cher ami,

Je vous ai promis de m'occuper de ce qui peut être raisonnablement fait pour constituer l'administration municipale de Genève. Voici le résultat de mes entretiens :

Pour ne plus remettre les fonctions municipales aux bonapartistes ou aux monarchistes ennemis de la République, deux combinaisons sont possibles, même avec ma résolution de me tenir à l'écart.

La première comprend :

M. Delorme, propriétaire - Maire.

M. Bouillard " Premier adjoint.

M. Coatte, Meunier, Deuxième adjoint.

M. Delorme a des titres sérieux à la reconnaissance publique ; ancien entrepreneur de bâtiments, il a contribué de ses deniers à une forte partie des agrandissements de la ville ; il a été pris comme otage pendant la guerre et a subi une dure captivité de trois semaines pour empêcher la ville d'une forte contribution de guerre. Elu membre du conseil municipal ensuite, il a été nommé premier adjoint en même temps que j'étais appelé aux fonctions de Maire. Pendant que j'étais à l'Assemblée nationale, il

H. Gauthier

a rempli les fonctions de Maire à ma place et après le 14 Mai, lorsque ma révocation eut lieu, il continua les mêmes fonctions jusqu'à la révocation violente et injustifiable du Conseil. Il a laissé les finances de la ville dans un véritable état de prospérité relative en quittant ses fonctions.

M. Pouillart était alors le premier adjoint de M. Delorme. C'est un propriétaire, ancien commerçant retiré des affaires, homme calme et bien vu des habitants.

M. Coutte est meunier, propriétaire du moulin de Guise; c'est un homme intelligent, estimé de tous; il a été nommé délégué aux élections sénatoriales.

Vous pouvez ainsi faire apprécier la valeur des hommes de cette première combinaison. Tous les trois faisaient partie de la liste républicaine.

La seconde combinaison municipale se compose de :

M. Baré	Maire
M. Derzans	Premier adjoint
M. Coutte	Deuxième adjoint

M. Baré est Président du Conseil des Budhommes et imprimeur à Guise. C'est un homme intelligent, habitué aux affaires administratives. Ce n'est pas un républicain d'ancienne date, mais il est rallié à la République par desir de l'ordre.

M. Devaux est manufacturier à Guise ; il a été porté d'office sur la liste du maire, mais c'est un homme indépendant, aimé de tout le monde, et qui est resté en dehors de toute manifestation, anti-républicaine.

Quant à M. Couthe, il fait déjà partie de la première combinaison ; j'ai dit ci-dessus les titres qui militent en faveur de son adoption ; mais il ne voudrait être que second adjoint dans un cas comme dans l'autre.

Vous voyez, mon cher ami, qu'en présence de ces deux combinaisons, le gouvernement n'a aucun embarras à éprouver pour nous soustraire au bonapartisme, et sans qu'il soit besoin pour cela que mon nom figure dans les nominations.

L'administration supérieure pourrait demander pourquoi M. Devillers ne fait point partie de l'une ou l'autre de ces listes, c'est que comme moi il veut rester en dehors.

Je ne dois pas oublier de vous apprendre que je fonde ici un journal hebdomadaire sous le titre : "Le devoir". J'attends l'accusé de réception que M. le Préfet doit me donner de ma déclaration ; ce journal paraîtra à l'expiration du délai de 15 jours exigé par la loi.

Tout à vous d'amitié.

Edouard